



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 6 octobre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

2032, 24^e Avenue (lot actuel : 5 271 377 – lot projeté : 6 746 909)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attaché d'une superficie de 71,6 m² dont la superficie de plancher totale du garage projeté et du cabanon existant serait de 87,8 m² au lieu d'une superficie de plancher maximale de 65 m², tel qu'exigé à l'article 659, paragraphe 4 a) du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone R-408.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 18 septembre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca